

Violences sexistes et sexuelles au travail : repérer, prendre en charge et orienter les victimes

Contexte

Les violences sexistes et sexuelles recourent un ensemble d'attitudes et d'agissements tels que le harcèlement sexuel ainsi que les crimes et délits réprimés par le code pénal. Lorsque les faits se produisent au sein de l'entreprise, l'employeur a la responsabilité de les sanctionner. Il a également un rôle de préventeur. Pour l'aider, un dispositif juridique important a été construit. Pourtant, malgré le nombre important de violences sexistes et sexuelles subies au travail, peu sont dénoncées et encore moins sanctionnées. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de prendre de nouvelles mesures pour éradiquer ces pratiques. Or, si la société a bien son rôle à jouer dans cette lutte, il apparaît nécessaire de former spécifiquement les professionnels de la santé ayant des fonctions au niveau des ressources humaines, à savoir, repérer, accompagner et prendre en charge les personnels ayant subi ces violences au sein des établissements.

Objectifs

- Définir les violences sexistes et sexuelles dans la sphère professionnelle et les sanctions encourues
- Rappeler les obligations et les responsabilités de l'administration et des personnels
- Identifier les mécanismes des violences et le phénomène de l'emprise, du psycho traumatisme, des conséquences physiques, psychologiques et somatiques
- Repérer les victimes de violences sexistes et sexuelles par des méthodes et des outils adaptés
- Prendre en charge les victimes de violences sexistes et sexuelles dans son champ de compétence et/ou en fonction de son rôle (témoins, collègues, managers, RH.)
- Orienter les victimes de manière adaptée en interne et externe

Programme

JOUR 1

→ Les violences sexistes et sexuelles au sein du registre des risques psychosociaux → Le cadre juridique des violences sexistes et sexuelles → Éventail des sanctions encourues par les « agresseurs » → L'alternative de l'hospitalisation à domicile → Psychologie et stratégies de l'agresseur harceleur

JOUR 2

→ Mécanismes des violences et phénomène d'emprise, psycho traumatisme, conséquences psychologiques et somatiques → Comportements face aux violences sexistes et sexuelles → Repérages des victimes de violences sexistes et sexuelles dans son champ de compétence et/ou en fonction de son rôle

INTERSESSION (entre 3 et 4 semaines)

Les participants devront : → Compléter un quizz → Identifier les modalités de communication sur les violences sexistes et sexuelles adaptées à son environnement de travail

JOUR 3

→ Retour sur les observations inter session → Validation des acquis de la première session de formation → Construction d'un « livret de ressources » → Mise en « jeu » et questionnements de fin

Public

Tous les personnels de la FPH dont les médecins, encadrants, responsables RH des établissements de la FPH (sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Exercice

2020

Nature

AFR

Organisé par

INFIPP

Durée

21 heures